

AVIS PUBLIC

Demande d'autorisation de démolition 105-107, rue Brodeur (arrondissement du Vieux-Longueuil)

AVIS est par les présentes donné de ce qui suit :

1. Le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles statuera sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé aux 105-107, rue Brodeur (arrondissement du Vieux-Longueuil)
2. Tous les plans et documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation sur www2.longueuil.quebec/avis.
3. Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière à l'adresse courriel greffe.cd@longueuil.quebec.
4. Le comité d'étude des demandes de démolition statuera sur ladite demande à sa séance du **12 juillet 2022, à 13 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil. Tout intéressé peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

Longueuil, le 30 juin 2022.

Sophie Deslauriers, avocate
Directrice du greffe et greffière